Madame, Monsieur,

Le 7 novembre s’est déroulée la 9e journée nationale de lutte contre le harcèlement à l’École. À cette occasion et pour la deuxième année consécutive, il a été proposé aux élèves du CE2 à la terminale de répondre à un questionnaire anonyme d’auto-évaluation[[1]](#footnote-2). Ce questionnaire a pour objectif d’évaluer de manière quantitative l’ampleur du phénomène de harcèlement afin de mieux protéger les élèves et de mobiliser les équipes éducatives.

En 2023[[2]](#footnote-3), le baromètre annuel du harcèlement en milieu scolaire observait que 5 % des écoliers du CE2 au CM2, 6 % des collégiens et 4% des lycéens sont touchés par le harcèlement entre élèves. L’enquête avait également montré qu’une attention particulière devait être portée à 19 % des écoliers, 6 % des collégiens et 5 % des lycéens qui déclarent des situations préoccupantes liées à leur qualité de vie à l’école ou bien à des atteintes subies à l’école (situations dites « à surveiller »).

Les résultats de l’enquête nationale 2024 seront publiés en février 2025 par la direction de l’évaluation de la prospective et de la performance. Au sein de notre école, chaque enseignant a pu analyser les résultats de l’enquête à l’échelle de sa classe grâce à un tableau de restitution qui permet d’évaluer le nombre d’élèves confrontés à une situation de harcèlement ou se trouvant dans une situation nécessitant une vigilance accrue de la part des adultes.

Ainsi, nous constatons que, dans notre école, *XX* élèves déclarent des atteintes répétées qui s’apparentent à du harcèlement et *XX* élèves se trouvent dans une situation « à surveiller » [*indiquer ici tous éléments complémentaires qui vous semblent pertinents au regard du contexte de votre école. Il est ainsi possible d’évoquer d’autres indicateurs du climat scolaire, par exemple le taux d’absentéisme, le nombre d’incidents, etc.].*

Ces données nous invitent à la plus grande vigilance et à la mobilisation de tous. Nous rappelons ainsi régulièrement à l’ensemble des élèves que toute situation de violence dont ils seraient victimes ou témoins doit être signalée à un adulte de confiance.

La lutte contre le harcèlement nécessite une alliance éducative entre les parents et les membres de l’équipe pédagogique. Vous pouvez encourager vos enfants à parler avec vous, notamment de leur expérience à l’école, de leurs amitiés, de leur bien-être à l’école. Si vous décelez chez votre enfant un comportement inquiétant (peur d’aller à l’école, baisse des résultats, ou autres « signaux faibles » [[3]](#footnote-4)), n’hésitez pas à le signaler auprès de la direction ou à un membre de l’équipe pédagogique. En faisant part du mal-être de votre enfant, vous participez avec nous à cette lutte et favorisez un climat d’apprentissage sain et serein pour les élèves.

Pleinement mobilisée dans la mise en œuvre du programme de lutte contre le harcèlement à l’École (Phare), notre école a été labellisée niveau XXX au titre de l’année 2023-2024.

[*Le cas échéant*] Dans le prolongement de notre engagement, nous vous convions à un atelier de sensibilisation au phénomène de harcèlement qui sera organisé le XX XX XXXX.

La direction et toute l’équipe éducative pédagogique se tiennent à votre disposition en cas de question et pour garantir à chaque élève les meilleures conditions d’apprentissage et d’épanouissement au sein de notre école.

1. <https://eduscol.education.fr/974/lutter-contre-le-harcelement-entre-eleves> [↑](#footnote-ref-2)
2. <https://www.education.gouv.fr/premiers-resultats-statistiques-de-l-enquete-harcelement-2023-380517> [↑](#footnote-ref-3)
3. <https://eduscol.education.fr/document/61417/download>? [↑](#footnote-ref-4)